

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160108-2016_1_5-DE
Reçu le 15/01/2016

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_1_5

L' an deux mille seize , le vendredi 08 janvier à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Janvier 2016

Présents : 21

Présents : BARBE Hugues, BORRÉDON Richard, CARTERET Michel, COOLEN Anne-Marie, HITIER Marie-Christine, LHOMME Michèle, RABSKI Jean, RELET Graziella, REVEREAULT Jean, TROUSSICOT Franck, FOUCHÉ Joël, TAMAGNA Véronique, BERTIN Nathalie, NOËL Frédéric, SOULET Sandrine, PORTE Henri-Renaud, SUSSET Bernard, NEBOUT Joël, GROLLEAU Rachel, LOUVIÉ Catherine, PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Avance sur subvention
Association Carnaval**

Pouvoirs :

COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à SOULET Sandrine

Absent(s) :

Excusé(s) : COUSSY Stéphanie, MIGUEL Christine

Secrétaire de Séance : Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une avance sur subvention 2016 au profit de l'Association Carnaval de Mouthiers, afin que cette dernière puisse assurer le bon déroulement du Carnaval dont la date est prévue le 26 mars 2016.

Elle propose le versement d'une avance de 700 €.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales et après en avoir délibéré :

- décide de procéder à une ouverture de crédits de 700 € en faveur de l'association Carnaval de Mouthiers
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de l'avance
- décide d'inscrire ces crédits au Budget Primitif 2016 lors de son adoption, à l'article 6574.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/01/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 15/01/2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

